

## RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA SANTE PUBLIQUE

chargée d'examiner l'objet suivant :

**Exposé des motifs et projet de décret accordant la garantie de l'Etat de Vaud et la prise en charge du service de la dette pour l'emprunt complémentaire du CHF 1'250'000.- contracté par la Fondation Plein Soleil pour financer les travaux de la 1ère étape de construction d'un nouveau centre d'hébergement spécialisé de Plein Soleil (prise en charge et hébergement de personnes handicapées physiques souffrant de maladies neurologiques)**

**Membres présents :** Mmes Christa Calpini, Edna Chevalley, Lise Peters, Catherine Roulet. MM. Maximilien Bernhard, Bernard Borel, Michel Desmeules, Pierre Grandjean, Philippe Martinet (président), Philippe Modoux, François Payot, Pierre Rochat, Jean Christophe Schwaab, Christian Streit, Filip Uffer.

**Représentants du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) :** MM. Marc Diserens, chef du Service de la santé publique (SSP), Orlando Piña, architecte au Services médico-sociaux au sein du SSP, Patrick Beetschen, directeur de la Fondation Plein Soleil.

N.B. : Cette séance du 2 décembre 2008 a également été consacrée à deux autres objets (mises en conformité ECA, investissements périodiques), la Commission thématique de la santé publique (CTSAP) ayant au préalable accepté l'absence de M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat. La synthèse de la séance a été réalisée, à notre pleine satisfaction, par M. Frédéric Ischy, secrétaire parlementaire.

En juin 2008, le Grand Conseil a adopté un décret accordant la garantie de l'Etat et la prise en charge du service de la dette pour un emprunt de CHF 24'500'000.- contracté par la Fondation Plein Soleil pour financer la 1ère étape de construction de son nouveau centre d'hébergement des personnes handicapées physiques souffrant de maladies neurologiques. Des associations de protection des personnes handicapées ont toutefois déposé un recours contre le projet de la Fondation Plein Soleil, principalement en raison de l'absence de salle d'eau privative pour chaque chambre. Aussi, en même temps que l'EMPD de 24,5 millions, le Grand Conseil a adopté une résolution encourageant le Conseil d'Etat et la Fondation Plein Soleil à trouver une solution avec les recourants et, s'il n'était absolument pas possible de tenir l'enveloppe allouée, de présenter un modeste crédit supplémentaire.

Dans ce contexte, un compromis a été élaboré : remaniement complet des modules d'hébergement avec équipement de toutes les chambres de WC-douches individuels et maintien des séjours communs par étage quoique de surface plus réduite. Cette solution de compromis occasionne un surcoût de CHF 1'480'000.- (CHF 1'250'000.- à charge de l'Etat et CHF 230'000.- mis à charge de la Fondation Plein Soleil).

La signature d'une convention formalisant l'accord entre les parties a permis la levée de l'effet suspensif du recours. Le retrait du recours reste cependant subordonné à l'acceptation par le Grand Conseil de la garantie de l'Etat et la prise en charge du service de la dette concernant l'emprunt complémentaire contracté par la Fondation Plein Soleil. C'est dire que les débats de la commission ont principalement porté sur l'impression fort désagréable d'être mis sous pression par des jusqu'au-boutistes et surtout sur la crainte de créer ainsi un précédent fâcheux, alors que de nombreux établissements sanitaires auront des travaux de rénovation à réaliser et qu'il ne sera financièrement pas possible de donner suite à toutes les exigences.

Aussi, la CTSAP partage-t-elle les considérations suivantes :

- les recourants ont à l'évidence abusé de la situation où, si le projet n'est pas achevé d'ici fin 2010, près de 11 millions de subsides fédéraux seront perdus. Ils sont allés jusqu'à la limite de la mise en danger de l'ensemble du projet dans leurs négociations avec le DSAS, soi-disant au nom de la défense de la "dignité des patients", alors que 90% de ces derniers doivent dans tous les cas être accompagnés pour leurs soins corporels. Cette attitude a suscité une claire réprobation de la commission. Seule l'acceptation de cet EMPD garantit donc que le recours sera retiré et qu'ils n'émettront pas d'autres griefs par la suite. Les représentants du DSAS et le directeur de la Fondation Plein Soleil donnent toutes les garanties à ce propos ;
- à propos du précédent que constitue toute cette affaire et du risque consécutif que d'autres personnes n'hésitent plus guère à présenter, au besoin par le truchement de la pression d'une action en justice, des exigences disproportionnées concernant tous types d'établissement sanitaire, les représentants du DSAS soulignent : (1) la spécificité du projet de Plein Soleil (filiale de neuro-réhabilitation), (2) le fait que, pour les EMS par exemple, la norme reste les chambres à un lit avec une salle d'eau pour deux chambres, et (3) que si une brèche s'est ouverte dans le présent cas, c'est aussi parce que le projet lauréat du concours d'architecture lancé pour l'occasion prévoyait des WC-douches individuels. C'est donc bien la révision à la baisse des coûts du projet exigée par le Conseil d'Etat qui, par la suite, a engendré l'abandon de l'option des salles d'eau privatives ;
- quant au montant complémentaire des travaux et au bien-fondé de demander à la Fondation Plein Soleil de financer elle-même CHF 230'000.- sur le 1.5 million de surcoût, il s'agit à nouveau d'une exigence politique, qui est cependant acceptable selon le directeur de l'institution. Pour le surplus, la Fondation devra encore mettre la main au gousset pour la seconde étape (6.4 millions). Ce devrait toutefois être possible grâce à une mise en commun des ressources, Plein Soleil ayant fusionné avec la Fondation de Lavigny voici une semaine. Par ailleurs, de bonnes nouvelles sont communiquées concernant le chantier : (1) négociation en cours avec l'ECA en vue d'abandonner l'aménagement d'un local de protection incendie pour la recharge des batteries des fauteuils roulants électriques, (2) soumissions rentrées légèrement inférieures au budget adopté.

## **Votes**

**Les articles 1, 2, 3 et 4 sont, à chaque fois, acceptés à l'unanimité.**

**La commission recommande à l'unanimité au Grand Conseil d'entrer en matière et d'adopter le décret... au plus vite.**

Gland, le 6 décembre 2008.

Le président :  
(Signé) *Philippe Martinet*